MEDICAMENTS.

SALSEPAREILLE DE BULL.

En quart de bouteille et d'une force six fois supérieure à la plus pure Salsepareille de [illegible] à n'importe quelque autre préparation semblable [illegible] en Amérique.

Prix $1 la bouteille ou 6 bouteilles pour $5.

[illegible] reconnu depuis plusieurs années que, la salsepareille pure et préparée d'une manière convenable était une panacée universelle pour toutes les maladies provenant des impuretés du sang, de l'usage du mercure, des boissons spiritueuses et des abus de la jeunesse. Nous n'hésitons pas à affirmer que l'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE de John Bull est aujourd'hui le seul remède de ce genre, d'une force régulière, et préparé d'après les principes exacts de la science. Le plus [illegible] employés à la préparation de ce remède, on [illegible] à l'épreuve des agents chimiques [illegible] des sources compétentes [illegible].

La Salsepareille de **Bull** contient également des extraits de plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison résulte L'AGENT CURATIF LE PLUS ACTIF QUI AIT JAMAIS ÉTÉ DONNÉ AU MONDE.

Cette médecine employée selon la formule, guérit invariablement les maladies suivantes: Scrofules, Cancers, Tumeurs, Éruptions [illegible], Érysipèle, Maladie chronique des yeux, [illegible], Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amygdales, Syphilis, [illegible], Maladies du foie, Maladies résultant de l'usage du mercure, pertes d'appétit, douleurs du côté et des épaules, débilité générale, [illegible], Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, [illegible], affections des poumons, et toutes les maladies tendant à produire la Phthisie. Irrégularités [illegible], abattement d'esprit, migraines, [illegible], maladies chroniques [illegible]. Ce remède est un tonique très agréable [illegible] et un excellent purgatif, supérieur au Seltz [illegible] et à l'eau de Seltz.

BONS TÉMOIGNAGES.

[illegible] STATE JOURNAL s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull :

[illegible] PAS D'ÉGALE. — Cette assertion [illegible] les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis [illegible] que cette salsepareille a été introduite [illegible] qui sont une preuve évidente de ce que nous avançons [illegible] personnes qui ont [illegible] un départ [illegible].

[illegible] vous sera convaincu que la **Salsepareille de Bull est la merveille du monde** [illegible]

[illegible] les Médecins et les Apothicaires.

[illegible] Salsepareille de Bull

[illegible] Bull. Monsieur — J'ai longtemps souffert [illegible]

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

[illegible] ISHAM BRIGGS.

[illegible] 1848.

[illegible] W. T. PRENTISS, M. D.

AUX FEMMES.

[illegible]

MEILLEURS TÉMOIGNAGES [illegible]

[illegible] Dr JAS M. MOORE.

[illegible] Salsepareille [illegible] 1849

JAS M. MOORE, D.

[illegible] L. P. YANDELL, M. D. Professeur de Chimie au Collége Médical de Louisville.

[illegible] M. PYLES, M. D. Médecin résident attaché à l'hôpital de la Marine.

SALSEPAREILLE DE BULL. — Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille dans la débilité générale [illegible] pour nous recommander au public [illegible] de la Salsepareille de **Townsend**.

[illegible] Bull à 1 $. [illegible]

J. WRIGHT & CO. 151, rue de Chartres.

[illegible]

SALSEPAREILLE DE SANDS, en quarts de bouteilles,

Pour purifier le sang et pour la guérison de la scrofule ou mal de roi, maladies causées par le mercure, les rhumatismes, éruptions de la peau, ulcères, maladies de foie, dyspepsie, bronchite, la pierre, consomption, fièvres, maladies de femmes, érysipèles, manque d'appétit, bourgeons, boutons, débilité générale, &c.

CETTE préparation a subi l'épreuve de plus de 11 ans d'expérience, depuis le moment où elle a été offerte au public. Pendant ce temps de nombreuses contrefaçons ont été imaginées, qui toutes fondaient leur droit à la confiance publique sur les vertus curatives renfermées dans la racine de la salsepareille, dont la renommée et l'usage universel se sont établis à la suite des cures merveilleuses opérées par la présente préparation. Quoique la racine de Salsepareille en forme la base, elle renferme néanmoins d'autres principes curatifs extraits de divers végétaux de grandes vertus, et c'est à la manière particulière et scientifique de combiner ces différents éléments que doit être attribué le succès de la préparation.

Maladie de Foie et Scorbut.

New-York, 27 juillet 1849.

MM. A. B. et D. Sands. Messieurs — Les expressions ne peuvent que faiblement exprimer ma reconnaissance, en vous annonçant que ma femme a été parfaitement rétablie par l'usage de votre précieuse salsepareille. Elle était affligée d'une grave maladie cutanée qui s'étendait sur toute la surface du corps; la tête, la figure et le corps étaient écaillés, les cheveux tombaient en grande quantité et lorsqu'elle marchait elle éprouvait des douleurs horribles. Elle souffrait aussi depuis long temps d'une maladie de foie et d'une débilité générale. Les médecins tant d'Europe que d'Amérique ayant épuisé tous les remèdes connus sans pouvoir la guérir ni même la soulager, elle se décida heureusement à faire usage de votre salsepareille. La maladie avait dégénéré en scorbut et tout le système était dérangé. Mais après avoir usé votre salsepareille pendant six semaines, et en avoir pris moins de douze bouteilles, la guérison a été complète de sorte qu'elle jouit maintenant d'une excellente santé. Mon but en vous adressant cette communication est de faire savoir à tous ceux qui ont souffert comme elle, à qui ils pourront s'adresser pour obtenir une guérison complète. Ma femme se joint à moi, &c. FERRIER NAZER.

Ville et Comté de New York, S. S. — Ferrier Nazer, après avoir été dûment assermenté déclare que le document qui précède et auquel il a souscrit son nom est vrai et authentique. Fait et assermenté devant moi le 28 juillet 1849. G. S. WOODHULL, maire.

Extrait d'une lettre reçue d'un médecin du Maryland.

Cambridge Md. 3 octobre 1850.

Messrs Sands.

Messieurs — Ma petite fille était affligée depuis quelque temps de maux de tête et des yeux, et en faisant usage de votre salsepareille elle a été parfaitement guérie; plusieurs autres médecines et salsepareille n'avaient produit sur elle aucun soulagement. En ayant fait moi-même usage et connaissant sa valeur, je la recommande particulièrement de préférence à toute autre; elle a des vertus que nulle autre ne possède et je suis persuadé que ceux qui en ont fait usage une fois ne manquent pas d'en redemander lorsqu'ils en ont besoin.

Je suis respectueusement, &c. J. FLINT, N. D.

Préparée et vendue en gros et en détail par **A. B. & D. Sands**, droguistes et chimistes, 100, rue Fulton, encoignure William, New-York. Vendue aussi par presque tous les pharmaciens des États-Unis et du Canada. Prix: $1 la bouteille, 6 bouteilles pour $5.

A vendre par **Sickles & Co. H. Kennedy, F. P. Ducongé, J. H. Wright & Co., L. J. Dudley, J. Tucker**, Mobile, et **P. H. M. Graw**, Natchez. 7 janv—1m.9m.

LE CÉLÈBRE BITTER OXIGÉNÉ

SANS ALCOOL.

Est un remède infaillible contre

La Dispepsie

Dans toutes ses formes.

TELLES que douleurs à l'estomac, aigreurs, constipation, acidité de l'estomac, maux de tête, perte d'appétit, flatuosités, transpirations de nuit, asthme ou phthisie, vents à l'estomac, maladies de nerfs, froids aux extrémités, faiblesse dans les reins, et débilité en général.

Ce bitter est le meilleur tonique connu pour prévenir ou guérir les fièvres en frisson.

Il n'y a point de médecine qui ait été plus approuvée que ce bitter. Des témoignages venant de personnes de la plus haute respectabilité ont été accordés pour prouver son efficacité et des médecins en réputation en font usage. On peut se référer aux pamphlets qui ont été publiés et dans lesquels sont donnés les noms de membres du Congrès et d'autres personnes bien connues du public, qui attestent en faveur de ce remède.

Les personnes qui désireraient obtenir plus d'informations, peuvent s'adresser aux agents, et se convaincre par elles-mêmes, en prenant connaissance des lettres et certificats de personnes très respectables. Dr GEORGE B. GREEN, propriétaire. Windsor, Vt.

REED BATES & AUSTIN, Droguistes en gros, No 26, Merchant's Row, Boston, Agents généraux.

Prix de la bouteille—$1; 6 bouteilles, $5.

A vendre à la Nouvelle-Orléans chez

J. WRIGHT & CO., 151, rue Chartres.

☞ **Attention** — Chaque bouteille du **véritable Bitter Oxigéné** est couverte d'une enveloppe imprimée en anglais, français et espagnol, avec la signature du propriétaire (Geo. B. Green) sur l'enveloppe et une étiquette gravée sur le haut de la bouteille, avec la signature de **Reed, Bates et Austin**, seuls agents généraux. 6jan

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX—223 caisses en débarquement du navire St-Louis, Sims Hodges, Vaughan, Sargent Balter, Rainbow, James Cook et Schooner E. P. Jane, à vendre par J. HOBBS & CO. Successeurs de R. G. HOBBS & Co. 12, Douane.

BEURRE—40 tinques beurre frais, à vendre par E. J. HART & Co. 79, rue Tchoupitoulas

POIVRE ET PIMENTO—350 sacs, en entrepôt de la Douane et en magasin, à vendre par E. J. HART & Co. 79, rue Tchoupitoulas

FRUITS—25 barils petits raisins 2 caisses citrons candis, 1 do limons candis, 25 do gingembre confits, à vendre par E. J. HART & Co. 79, Tchoupitoulas.

PAPIER—A lettre, à écrire et anglais, pour copies, 24 caisses, à vendre par E. J. HART & Co. 79, Tchoupitoulas

Pour le marché Mexicain.

50 balles impériales,
[illegible] Lastings en couleur,
[illegible] alpaca et bayettas
100 caisses coton & chemise, blanc,
25 do plantillas et cotopillas,
25 do bretagnes et creas,
[illegible] do coutil blanc et en couleur,
40 do cotonnade et denims,
25 balles indienne bleue et en couleur,
6 caisses schall en crêpe blanc do
10 do mouchoirs et foulards de soie,
20 balles toile & drap de Russie.
A vendre par McDOWELL, MILLS & Co. 96, Gravier

Toile.

25 caisses toile d'Irlande supérieure
15 balles toile Manille
6 caisses mousseline suisse assortie
[illegible] tapis en toile pour plancher et escalier
[illegible] linge de table, nappe, serviette, &c.,
20 do linon à moustiquaire blanc et écru.
25 do ticking à raie en toile "Union"
20 do toile à drap et à tour d'oreiller
A vendre par McDOWELL, MILLS & Co. 96, Gravier

Bois de construction—Bois de construction.

LES soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de bois blanchis, tels que planches, plateaux et voliches; aussi, des bois de construction de toutes dimensions, qu'ils offrent à vendre aux prix réguliers du marché soit pour du comptant, soit pour des acceptations de la ville.

Tous les ordres qui leur seront laissés soit à leur bureau tête du Vieux Bassin, encoignure Toulouse, ou chez leurs agents, MM. Legendre et Fernes, No 1, rue Bienville, seront remplis dans le plus bref délai. 12mars DE POUILLY & SAGNET.

Charrues, Charronnage Quincaillerie.

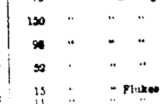

Les soussignés étant les seuls agents, pour la vente des Charrues de Maysville, Kentucky, des célèbres manufactures de Hall et de Ballenger, ont en magasin un grand assortiment en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufactures savoir:

125 charrues de Hall en fer battu, sans coutre,				No 1	$5 00
100	"	"	" avec	" 1	7 00
67	"	"	"	" 2	9 00
28	"	"	"	" 3	12 00
8	"	Flukes	"	" 2	15 00
10	"	Sub soil	"	" 1	7 00
73	"	Ballenger en fer battu sans coutre,		No 1	5 00
150	"	"	" avec coutre,	No 1	7 00
98	"	"	" avec coutre,	No 2	9 50
52	"	"	" avec coutre,	No 3	11 00
15	"	Flukes		No 1	12 00
11	"	"		No 2	15 00
10	"	Bollanger (Yankee extended Bar,)		No 1	3 25
98	"	"	" Extended bar,	No 2	4 75

Avec un assortiment de Quincaillerie pour habitations, savoir: chaînes, clous coupés et forgés, haches de Hunts, pelles à douille et Irlandaises, pantures à plaques et à gonds, meules pour moulins, fers ordinaires en cuir et écossais; cordes de Manille et goudronnées, scies de long pour moulins, et passe-partouts, limes de toutes espèces, poulies en fer avec roues de 7 pouces, et un grand assortiment de fer suédois et américain, essieux en fer avec boîtes; huile à lampes et de lin, esprit de Thérébenthine, mastic, vitres et peintures de toutes qualités.

HOGAN & TUREAUD, 1er jan Encoignure Douane et Levée

Avis aux Constructeurs.

A. P. SIMPSON,

Nos. 11 & 12, au débarcadaire de Covington, Bassin Neuf.

Agent des Moulins de Bagdad,

A été autorisé à fixer le prix des planches préparées en pin jaune pour plancheyer, des madriers, voliches, &c., de la manière suivante, prise au chantier:

1 1/4 pouces planches à plancheyer, préparées, pour galeries,		$35 les mille pieds.	
1 1/4	dito bonne marchande, préparées pour gal.	$30	"
1 1/4	dito larges, bonnes marchandes pr galerie,	$17	"
1 1/4	dito bonnes équarries,	$17	"
1 1/4	dito étroites, do do	$20	"
1 1/4	dito étroites, à voliches, préparées,	$18	"
7/8	dito larges, do do	$17	"
	Madriers préparés,	$17	"

Aussi chassis, jalousies, moulures, &c., &c. 3dec—3m2m.

RIZ—150 tierces Caroline; 100 boites fromage de Goshen; 250 do Dary, anglais; 100 do Pine Apples; 50 caisses cornichons assortis; 130 do tabac à priser "Booth et Honey Dew"; 40 barils pêches sèches; 30 caisses champagne de Ragbett, peintures, vert de Paris et blanc de Florence; 100 caisses savon Escaliour; 10 barils de vernis; 20,00 cigares de Cuba; 40 douzaines cruches de Genièvre de Shedam; 30 caisses allumettes, E. K. Clark; 30 fraquins beurre de Goshen; 300 grosses de boutons [illegible], à vendre par W. H. DUNNELL, 16, rue Gravier

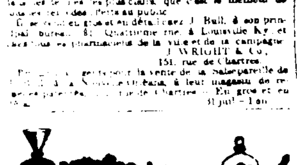

CHERRY PECTORAL DE AYER, Pour la guérison des Toux, Rhumes, Enrouements, Bronchites, Coqueluche, Croup, Asthme et Consomption.

CE remède pour toutes les maladies de la gorge et des poumons est devenu célèbre par les [illegible] *palliatives* [illegible] **CHERRY** [illegible]

[illegible] *Cherry Pectoral* de **AYER** [illegible]

[illegible] *Cherry Pectoral* [illegible]

[illegible] *Cherry Pectoral* [illegible]

[illegible] décembre 1849

[illegible] *Cherry Pectoral* [illegible] *Cherry Pectorale*.

Votre dévoué serviteur, 3 jan—1m G. W. UNDERWOOD.

VERITABLE HUILE DE FOIE DE MORUE. DE RUSHTON, CLARK & CO.

CE précieux remède a été introduit par nous depuis environ deux ans au corps médical, et a fait dans ce peu de temps plus de progrès dans la faveur publique qu'aucun autre remède. Il a été employé avec le plus grand succès, même dans les cas les plus désespérés et les derniers rapports des hôpitaux de New-York et de la Pennsylvanie le recommandent pour la guérison des affections pulmonaires et de toutes les maladies de poitrine [illegible]

[illegible] à vendre par N. Janes & Co., J. Wright & Co., Parker & Co., Randolph & Pope, et par les droguistes généralement, où des pamphlets seront délivrés gratis donnant la manière de se servir de cette huile. 25oct—1m

Ι Σ Φ

GOUTTES Grecques **de FANCHER.**

REMÈDE certain contre la Migraine, la fièvre en frisson, la jaunisse, la dyspepsie, la diarrhée [illegible]

Elles sont préparées par le Dr J. S. **Fancher**, No 100, rue Fulton à New York — En vente à la Nlle-Orléans No 27, rue du Canal chez E. D. BEACH agent pour la Louisiane et les États d'Alabama, Mississipi, Arkansas, Texas et Floride. 11 fev—1an

Dr. FRYER, Docteur Indien.

GRADUÉ régulier du jardin botanique de la nature et du collége médical du sens commun, a fait depuis trente ans sa profession de l'étude des herbes et guérit journellement plus de malades qu'aucun médecin de la Nlle Orléans.

☞ Son cabinet est ouvert de 6 heures A. M. à 9 heures P. M.

Tous les ordres affranchis contenant $5 seront promptement remplis.

☞ Résidence et cabinet, rue des Français, No 33, 3me Municipalité, Nlle Orléans.

25dec—1m W. K. F. FRYER, Docteur indien

VIN ROUGE—300 barriques vin rouge, St Julien Médoc; 100 do do St Estèphe; 10 barriques St Emilion; 600 caisses vin St Julien, Médoc, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St Louis. 3jv

FIsselle—3 bonnets [illegible] pour soins, à vendre par B. TURPIN, 20, Vieille Levée

[illegible]

[illegible] Nlle-Orléans [illegible]

[illegible] Joseph Genois, James H. Caldwell et [illegible], recorders des trois municipalités de la Nlle-Orléans, soient et demeurent [illegible] se joindre au président et aux vice-présidents de la convention du chemin de fer des Opelousas [illegible] président et vice-présidents des autres comités [illegible] pour prendre de concert les mesures [illegible]

Les noms [illegible] président et des vice présidents de la Convention [illegible] de fer des Opelousas sont comme suit, [illegible]:

M. [illegible] Président.

L'hon. John [illegible], St-Landry.
L'ex-gouverneur [illegible] Mouton, Lafayette.
Alex. DeClouet, [illegible].
L'hon. Octave [illegible] Ste-Marie,
J. W. Tucker, [illegible].
Dr. E. E. Kittridge, Assomption,
W. J. Minor, Terrebonne,
L'hon. Duncan F. [illegible], Ascension,
Ambroise Lanfear, [illegible],
L'hon. A. D. Crossman, 1re Municipalité,
L. Matthews, [illegible] do,
L'hon. Emile [illegible], 3e do,
A. Boyiain, [illegible],
A. B. Seger, Alger,
R. E. Lawrence, ville de Lafayette,
G. Leroy, Jefferson.

Résolu que le préambule et les résolutions qui précèdent soient publiés dans les journaux de la ville jusqu'à la réunion de la convention. Publié par ordre du Conseil-Général, J. [illegible] LTON Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—le 29 décembre 1851.—Conseil de la Municipalité No [illegible]. Séance du Lundi 22 décembre 1851.

Considérant qu'un grand nombre de marchands de la rue de Chartres se plaignent que les tentes, poteaux et des enseignes qui [illegible] devanture des magasins de leurs voisins les privent de jour, d'air, et leur portant le plus grand [illegible] en empêchant leurs magasins d'être vus avec avantage;

Résolu qu'après la promulgation de ces résolutions, il ne sera plus permis de placer ou de faire placer sur la devanture des magasins de la rue de Chartres, depuis la rue St Louis jusqu'à la rue du Canal, des tentes, des auvens en bois et d'autres objets d'une apparence désagréable et nuisant aux voisins qui n'en ont pas.

Résolu qu'il est défendu de faire placer des poteaux, des colonnes en fer ou en bois sur la devanture des magasins de la rue de Chartres, depuis la rue St-Louis jusqu'à la rue du Canal.

Résolu qu'il sera du devoir du voyer de la Municipalité et du commissaire du premier district, conjointement ou séparément, de notifier tous les marchands de la rue de Chartres depuis la rue St-Louis jusqu'à la rue du Canal, d'avoir à faire enlever, dans un délai de cinq jours, les poteaux, tentes et enseignes qu'ils ont fait placer, et si après le délai de cinq jours accordé les dits objets ci-dessus mentionnés ne sont pas enlevés, le dit voyer et le dit commissaire devront les faire enlever.

Résolu qu'il est permis à tout marchand de faire placer une enseigne sur la devanture de son magasin, pourvu que la dite enseigne soit placée à une élévation de vingt pieds au-dessus du trottoir.

Résolu qu'après la promulgation des présentes dans la gazette officielle, toute personne qui en violera les dispositions, sur la plainte du commissaire ou de tout autre personne, devant un des juges de paix de la Municipalité No Un, et sur conviction du fait, sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de $25 et qui n'excédera pas $75. Il devra en outre payer les frais de Cour et les frais pour faire enlever les objets ci-dessus mentionnés.

Résolu que le maire est et demeure prié de faire publier pendant trente jours dans la gazette officielle les résolutions qui précèdent.

Signé: J. GENOIS, Recorder.

Pour copie conforme, L. A. ST-CERAN. - 30 déc.—30 f

Mairie de la Nouvelle-Orléans,

Le 13 décembre 1851.

EN vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No Deux, à sa séance du 9 décembre 1851—Avis est par le présent donné que dans non moins de vingt jours, à partir de la présente publication, le Conseil de la dite Municipalité procèdera à la mise en exécution de l'amélioration projetée et mentionnée dans la dite résolution, savoir: l'ouverture et le prolongement du chemin à coquilles de la rue de la Commune, à partir de sa terminaison actuelle jusqu'au chemin de la Métairie en ligne droite, sur une largeur de soixante pieds, adjacente à la propriété de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans—Conformément aux termes de l'acte législatif du 3 avril 1832, réglant l'ouverture, le tracé et l'amélioration des rues, &c.; dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et de l'acte supplémentaire au dit acte, approuvé le 3 mai 1847. 15 dec A. D. CROSSMAN, Maire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

EN vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la municipalité No. Un à sa séance du 6 mars 1849, autorisant le voyer à faire les travaux nécessaires pour ouvrir, maintenant toutes les parties des rues [illegible] dans la dite municipalité [illegible] par le présent donné, que l'encanteur de la municipalité No Un (M. P. E. Tricou) adjugera au plus haut enchérisseur, sur les lieux, le 10 janvier 1852, à midi, toute cette partie de la bâtisse occupée sous le nom de maison Castanede, qui se trouve sur le prolongement de la rue de l'Esplanade, entre Johnson et Galvez.

Conditions: comptant, à la charge par l'acquéreur de faire enlever les dits matériaux dans un délai de cinq jours, à partir de la dite adjudication, à défaut de quoi ils seront transportés par le voyer aux frais du fol-acquéreur. A. D. CROSSMAN, 31déc Maire

MARCHANDISES.

[illegible]

Cravates grenadine, dito soie 4|4, 6|4, 8|4.
do Joinville, dito Congrès;
Cravattes satin brodées, articles supérieurs;
Parapluies et demi parapluies soie, dito coton;
Il recommande particulièrement à l'attention des amateurs son assortiment de cannes armées et non armées. Le client tout particulier qu'il en a fait lui permet de croire qu'il pourra satisfaire les goûts les plus exigeants.

Il déballe en ce moment une facture de porcelaine, telles que: vases, garnitures de cheminée, encriers, porte crayons, tête à tête, services à thé, qui par la richesse et l'élégance des modèles ne le cèdent en rien à ce que l'on peut trouver de mieux en France.

Il recommande aussi à l'attention des acheteurs un assortiment superbe de bronzes, tels que: candélabres, flambeaux, sujets variés pour porte cigares, &c.

Comme par le passé, toute sa parfumerie sort des premières maisons de Paris et se distingue par la fraîcheur et la bonne qualité des articles.

Il offre aussi à vendre à très bon compte un fort joli article de calèche pour enfant.

En raison des retards qu'il a éprouvés dans la réception de ces marchandises, Victor les offre aux prix les plus réduits pour du comptant.

A vendre en gros, 2 caisses chapeaux de soie première qualité et du dernier genre. 18dec

MARCHANDISES SECHES, Bottes, Souliers et Chapeaux, Encoignure Magasins et Commune, Nos 11 et 13.

LES soussignés ont maintenant en mains et continueront à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises sèches américaines et européennes, convenables pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.

Leur stock de marchandises sèches comprend les articles suivants:

COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises;
COTON de Lowell 3|4, 4|4;
COTON blanc et écru 3|4, 7|8, 4|4;
LINSEYS et JEANS du Kentucky et de Glascow;
LINSEYS à carreaux pour domestiques;
FLANELLES blanche, bleue, jaune, rouge et verte;
COTONNADE et DENIMS épaisses et légères pour habitations;
MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour négresses;
SATINETS bleu, noir et mêlé;
CALICOS, gingham, soies et barèges français;
CALICOS mérinos, ALPACCAS et bombasines anglais;
BAS, chemises de peau, caleçons et GANTS anglais;
BAS et chaussettes allemands;
MOUSSELINES SUISSES, à carreaux, blanche, en couleur et à dessins;
TOILE D'IRLANDE;
BRETELLES en gomme élastique, cols, dentelles, etc;
PARAPLUIES en soie et coton.

Ils offrent aussi en vente un assortiment complet de BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, manufacturés pour eux.

Chaussures de Russett,

Pour enfants et jeunes gens, de toutes grandeurs.

Bottes,

En peau de veau et kip; de de boeu, pour habitations, pêcheurs, etc.

Brodequins,

En cuir patenté, peau de veau et de boeuf, de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants.

Bottines, Brodequins et souliers,

Pour dames, demoiselles, enfants et servantes, de toutes qualités.

Chapeaux et Casquettes,

De tous genres, grandeurs et qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants, et très convenables pour ce marché.

Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner leur stock avant de faire leurs achats. 18dec NORTH BROTHERS

Grande Réduction de prix.

LES soussignés ont l'honneur d'informer les dames, qu'ils ont réduit de 30 0|0 le prix de leurs marchandises d'hiver, et qu'à partir de LUNDI 29 courant, ils vendront avec cette réduction tous les articles à présent en magasin, sans distinction.

Indiennes françaises bon teint, 20 c.
dito anglaises fines, 10 c.
Dumas laine 6|4, $1.
dito coton 4|4, 25 c.
Rideaux dentelle et mousseline depuis $1 25 c la paire;
Mousseline de laine, de 15 à 50 c.
Écossais tout laine 5|4, 75 c.
Cachemire d'Écosse, 75 c.
Soiries rayées, brochées, glacées &c, depuis 75 c.
do noire 4|4, 75 c.
Popeline et Taffetas Écossais, 75 c.
Satin à la reine toutes couleurs, 75 c.
Manteaux, manteletts, pardessus, depuis $10 00.
Toiles garanties pur fil, depuis $4 00.
Broderies françaises et anglaises, en tous genres.
Robes de crêpe et tissus de soie pour soirées &c.
Gants, ombrelles, éventails &c. &c.
29 déc P. E. REILLY & CO.

MAISON FRANCAISE,

104, RUE DU CANAL,

Encoignure Bourbon.

UNE expédition tardive envoyée de Paris, vient d'être reçue par le soussigné. Il informe respectueusement les dames qui l'honorent de leur fait leur préférence et le public en général, qu'il désire couleur aux couleurs une vente, tout ce qui compose son nouvel assortiment qui, bien que très tard, est parfait de bon goût et de fraîcheur.

Des coupons de baréges imprimés fort jolis à 30 à, yards, un très beau choix de robes écossais tout laine colombines, robes à volants mousse à 4[illegible] soit ce qu'il y a de riche et de charmant à [illegible]. Aussi, des corsets, soit couverts extra beaux, robes garnies de barège, article absolument nouveau, et des [illegible] à bandes de soie, [illegible] article tout convenables pour la saison un trouvera également un grand choix de manteletts, mousselines blanche brodée [illegible] à prix relativement [illegible] tous objets de prix [illegible] Le soussigné réitère humblement sa nombreuse clientèle l'invitation d'honorer son établissement d'une visite, afin de s'assurer par elle-même, de la beauté et du bas prix de ses marchandises.

Les [illegible] trouveront des ornements [illegible]

30 jn R. D. FANIS

C. YALE & Co,

27, RUE DES MAGASINS, 27, MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIES

SOIERIES ASSORTIES, ARTICLES DE MODES, Dentelles, Broderies, Chapeaux de paille, Gants, Rubans, Bas, Franges, Plumes, Passementeries, Fleurs artificielles.

Le tout reçu par les derniers arrivages et formant un superbe assortiment auquel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. C. YALE, Jr. & Co.

No 27, rue des Magasins, entre Gravier et Commune. 18sept—1an

Tapis, Toiles cirées, Rideaux, &c.

LES soussignés informent le public, qu'ils ont en magasin un assortiment considérable de choix, récemment reçu et digne d'être examiné.

Tapis velours, dernier genre, anglais, 1re qualité, do do do du américain, do
Tapis de Bruxelles, troisièmes [illegible] anglais et américain;
60 pièces tapis de trois fils, convenables pour bibliothèques, salle à manger, &c.
Trois plis impérial, dessins nouveaux, 1re et 2de qualité;
300 pièces tapis ingrain, superfin, fin et commun.

Toiles cirées.

De 3 pieds sur 24, pour salles et chambres, de tous les grandeurs. Le pliage sera fait dans le plus bref délai.

Rideaux.

Brocatelle riche 6|4, couleurs assorties,
Soies et franges damassées, dito, dito, nouvelle invention,
Franges et coton, dito dito dito
Rideaux en mousseline et dentelle;
Corniches de fenêtres, rideaux et du meilleur goût;
Couvertures pour tables et pianos;
Couvertures de Marseille, 1re qualité;
Ornements, rideaux de fenêtres, calico, &c.

Notre assortiment est probablement ce qu'il y a de mieux en cette ville. CHITTENDEN & DAMERON. Sept—ab 26—27, Douane

GRAND RABAIS!! MARCHANDISES SECHES. 30 p. 0|0 au-dessous du Cout.

Au No 22, rue de Chartres.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leur clients et le public en général, qu'ayant acheté le stock du magasin No 22 rue de Chartres, A UN GRAND SACRIFICE, les marchandises qui en font partie seront en conséquence vendues à une réduction de 30 0|0 au-dessous des prix du cours; le stock se compose en partie des articles suivants:

Articles Français.

Indiennes françaises bon teint à 12 1|2 cts.
do do do do 15, 20 et 25 cts,
3|4 écossais laine et coton à 20 cts,
3|4 do do et soie à 20 & 35 cts,
6|4 écossais valenciennes riche laine et soie à $1 50,
Mérinos français fin, pure laine, à 90 cts,
Cachemire d'Écosse do do
5|4 mousseline laine noire do
Alpacas noir et couleur, de 20 à 50 cts,
do do extra fin, de 75 cts à $1,
Alepine noire fine, de $1 à $1 50,
Étamine noire,
Mérinos anglais, de 15 à 40 cts,
Velours coton noir et couleur, de 25 à 35 cts,
do do imprimés, de 35 à 40 cts,

Articles de ménage.

Serviettes toile, de $1 à $2,
Services do à $2 60,
Damassé fil de 8|4 & 10|4, de 60 à 80 cts,
Serviettes damassées
Nappes do
Toile à draps de 6|4 à 12|4,
do taie d'oreillers,
do d'Irlande, sans apprêt,
Bretagnes, platille et Morlaix,
Mouchoirs batiste, de $1 à $4, foulards,
Mouchoirs madras français, de 15 à 25 cts,
Bas coton anglais, allemand et français,
1|2 do do do do
do filettes et garçons,
Bas laine blancs et couleurs,
Chemises mérinos pour femmes et hommes,
Gants de chevreau à 50 cts,
do soie noire et couleur à 50 cts,
Cravates soie noire et couleur de 75 cts à $1,
Flanelle blanche et couleur de 20 à 50 cts,
do do do Welsh, de 37 1|2 à 35 cts
Satinet noir et couleur, de 40 à 50 cts,
Cotonnade française forte à 25 cts,
do américaine, de 12 1|2 à 20 cts,
Cotons blancs et écrus, un grand assortiment à très bas prix,
Indiennes américaines, de 5 à 10 cts,
Fil à coudre Alexandre,
Galons, lacets soie et fil, épingles, aiguilles, agrafes, &c,
Couvertes françaises à $2 25 & $2 75,
Couvertes françaises pour lits à $4 50 & 4 75.

☞ Notre but étant d'écouler ces deux stock, nous offrons les marchandises du magasin No 20, rue de Chartres, aux mêmes prix ci-dessus mentionnés. 16dec BARRIERE, LACASERE & Co.

Marchandises Nouvelles, P. W. WOODLIEF,

15, RUE DE CHARTRES, 15.

RECEMMENT reçu par les steamers Winfield Scott, Union et Empire City, et par les paquebots à voile de New-York, Boston et du Havre, un assortiment de marchandises sèches de mode et de saison incomparable pour la qualité, quantité, variété et le goût, qui est offert en vente, en gros et en détail à ses nombreux clients à des prix réduits. Le stock consiste en partie des articles nouveaux:

[illegible]

☞ P. W. WOODLIEF, appelle particulièrement l'attention [illegible] 18 déc

RIZ—177 barriques prime Caroline, en débarquement de la barque Cherokee et du brick Julia Hart, à vendre par W. H. DUNNELL, 27 déc 16, rue Gravier.

A VENDRE—Un grand assortiment de pâtés de St-Louis, nouvellement arrivé. Par DUMBR & IKER, 18déc Encoignure Bienville et Canal

VIN ROUGE—Par le navire Andover, de Bordeaux, 20 barriques vin rouge [illegible] 16 dec [illegible]

ALIX. BARRAUD,

49, RUE DE CHARTRES, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.

ARRIVANT de France, offre en vente à ses nombreuses clientelle et à ses amis, un choix considérable de marchandises variées de premier choix qui seront toutes vendues à des prix réduits.

Articles pour Dames.

Gants de peau et soie, fleurs artificielles en tous genres, peigne écaille blonde et autres, bracelets en tous genres, boucles de bracelets et de ceintures, bourses et porte monnaie riches en écaille, nacre et autres, parfumerie, papeterie fine, boîtes à ouvrages et guéridons, coffrets à bijoux, en écaille, nacre, bronze et galvanisés, boîtes à gants et nécessaires, assortiment de vases, porcelaines et cristaux, cristaux de Bohême, parfumerie fine des premières maisons de Paris, jouets d'enfans en tous genres. A. Barraud prévient les dames qu'il a ajouté à ses nombreux articles, un très grand assortiment de soie et laine pour broderie, pantoufles riches, dessus de lampes et diverses broderies commencées sur canevas.

Articles pour hommes.

Gants de peau et soie, un très riche assortiment de cravattes et cols fantaisie, bretelles soie, coton et tricot, caleçons coton et tricot, idem en flanelle, chaussettes coton et laine, idem en soie, chemises coton et toile, gilets de peau laine et coton, faux cols toile et coton, malles et sacs de voyage, grand assortiment de masques en gros et en détail, assortiment considérable de poupées en tous genres qui seront vendues en gros et en détail.

A. Barraud continue à donner des leçons de coiffures et enseigne le dernier genre de coiffures.

Salon de coiffure pour dames et enfants.

Faux cheveux en tous genres, en gros et en détail.

L'attention des amateurs est appelée à venir voir un magnifique service en porcelaine de Sèvres qui a appartenu à Louis Philippe, 1er, roi des Français. Il y a une coiffeuse attachée à l'établissement. 9 dec

B. TATOUT & CO., 161, Rue de Chartres, encoignure Toulouse,

ONT reçu par tous les derniers arrivages d'Europe, un assortiment complet de leurs articles, savoir:

D'Angleterre.

400 douzaines chaussettes tricotées en laine, diverses qualités;
150 douzaines chaussettes mérinos bleus et gris;
200 do bas en laine et mérinos;
500 do chaussettes d'enfants, laine et coton Nos 1 et 7;
300 douzaines bottines do en laine,
200 do bonnets laine pour enfants et grandes personnes,
300 do bas coton blanc de tous prix;
100 do chaussettes coton blanc et écru;
Plus de 500 douzaines gants coton, laine, filoselle soie pour hommes, dames et enfants;
400 douzaines bordures laine pour tapis, &c;
4 caisses fil de Rennes de toutes couleurs et Nos.
5000 douzaines fil Alexandre, blanc et couleur.
Ainsi qu'un grand choix de coutellerie de poche et de table.

De France et d'Allemagne.

Bonneterie française, quincaillerie fine, mercerie, parfumerie, brosserie, bimbloterie, poupées allemandes et jouets de Paris.

Sans y comprendre les articles du Nord dont leur magasin est toujours abondamment pourvu.

En Magasin:

200 caisses pétards No 1. 3janv B. TATOUT & Co

MARCHANDISES ANGLAISES ET AMERICAINES.

UN bel assortiment d'indiennes, cotons, flanelles, casimirs, cotonnades, percales, couvertures, parapluies, molletons, linseys, satinets, mouchoirs, bonnetterie, alpacas, ouvrés, et une grande variété d'autres articles, à vendre par THEOD. FROIS, 17 oct 14, rue du Canal.

CHARBON DE PITTSBURG.

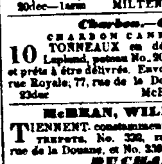

Un grand assortiment en main et délivré promptement au prix courant du marché. Notre assortiment vient des meilleures mines de la rivière Monongahela et est égal en qualité au charbon Canal Anglais, et plus économique. Les ordres peuvent être laissés à nos dépôts, Promenade Trison, No 66, encoignure Suzette et Levée à notre bureau, 99, Gravier, près St-Charles.

Mesure et qualité garanties. 20dec—1anm MILTENBERGER & QUINN.

Charbon.—Charbon.

CHARBON CANEL ANGLAIS.

10 TONNEAUX en débarquement du navire Lapland, poteau No. 20, Seconde Municipalité, et prêts à être délivrés. Envoyez vos ordres Nos. 209, rue Royale; 77, rue de la Douane; 332, rue Bienville. 23dec McBEAN, WILLARD & Co.

McBEAN, WILLARD & Co.,

TIENNENT constamment en main, à leurs entrepôts, No. 332, rue Tchoupitoulas, No. 77 rue de la Douane, et No. 339, rue Royale,

DUCHARBON

DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL.

A vendre aux prix les plus bas du comptant. 23dec.

Charbon—Charbon.

CHARBON de Pittsburgh de 1re qualité, en gros morceaux, sans mélange, à vendre en quantité qui conviendront aux acquéreurs, quelque soit les plus bas prix du marché. CLARKE & GREENE, 12, Bank Place et 254, Magazine.

[illegible]

A vendre par [illegible] V. [illegible] MAIGNAN, 25 dec 35 et 37, rue St-Louis.

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] Treuman, [illegible]

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] janvier 1852, à [illegible] rue Poydras [illegible] Canal [illegible] l'adjudication de: Bail et l'installation d'un magasin de verrerie et de faïence, et dont l'inventaire est déposé en mon bureau.

Aussi—Le bail du dit magasin, commençant le 1er octobre 1850, et finissant le 30 septembre 1852, pour la somme de $1,600 par an, payable mensuellement.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET, 20déc—j3,8,10. Shérif de la paroisse d'Orléans

Adolphe Rochel [illegible] Dupuy et als.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 3947.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cinquième cour de district de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 9 de janvier 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Tous les droits, titres et intérêts de Bernard Dupuy à un procès actuellement pendant pardevant la première cour de district de la Nouvelle-Orléans, intitulé: "Bernard Dupuy vs Louis Seguin, e désigné par le No 6199 sur les dossiers de ladite cour.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions: comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET, déc 29, j 2 & 9 Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Charles Didion.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par H. Pelouleaux, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, 9[illegible]—3m10 Député Greffier

No 12,836 (C. de P. M. Thomas Barret) vs. ses créanciers et les créanciers de Thomas Barret & Co.

ETAT de la Louisiane.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du failli soit convoquée devant Hilary B. Cenas, notaire public, à l'effet de nommer un syndic ainsi qu'il a été demandé, et que la dite assemblée soit tenue le 9 février 1852, à 10 heures A. M.

Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1852. LOUIS R. COURTIN, 8 janv—3m10] Dép. Greffier.

[illegible] vs ses créanciers

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nlle Orléans—Il est ordonné que les créanciers du failli [illegible] soient notifiés d'avoir à se trouver et de comparaître devant W. J. Castell, notaire public, le samedi, 10 de janvier 1852 à dix heures A. M. pour délibérer sur la demande du pétitionnaire d'un atermoiement, et dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.—Il est de plus ordonné que George Eustis Jr. est nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 2 décembre 1851. LOUIS R. COURTIN, 5 déc—3m31 Député Greffier

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joachim Kolm a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Isaac Stockton, décédé intestat: — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, Wm K. WANTON, 30 dec—3m10 Député greffier

Succession de veuve D. G. Bordozat

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par S. P. de Labarre, exécuteur testamentaire de la défunte ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, WM K. WANTON, 30 dec—3m10 Député greffier

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Succession de veuve Pierre Dolhonde—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. B. Dolhonde, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, WM K. WANTON, 31déc—3m10 Dép. Greffier

John S. Washington vs ses créanciers

ETAT de la Louisiane—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—La requête des lieurs par l'insolvable ont accepté par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné que les dits créanciers s'assemblent au bureau de John Claiborne, notaire public, le 1er jour de janvier 1852, à 10 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit insolvable, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, Nlle Orléans, ce 29 décembre 1851. CHS. WEYSHAM, 30 déc—3m10 Dép. Greffier

Marchandises Sèches. RILLIEUX & REGGIO,

228 RUE BOURBON,

VIENNENT de recevoir de France les articles suivants:

Moire en soie Pompadour, mantelets châles, mantelets de barèges pompadour et moucetés, châles, châles cachemire couleur et noir, châles mérinos noir, mérinos double, taffetas noir, de couleur, taffetas couleurs noir et à fleurs, guipures [illegible], levantines, velours [illegible] écossais [illegible], barège de Naples, gros de Rhin, moire noire, damas, mérinos noire, alépine [illegible], popeline [illegible], bas, poult de soie, castor [illegible].

[illegible]

Cols, mousseline brodés à jabot, do à plastrons, cols chemisettes brodés, do jaconat, broderies anglaises pour dames et fillettes, manches guipures en mousseline et jaconat, broderie anglaise, bonnets à batiste et mousseline pour enfants, [illegible] pour dames, mouchoirs batiste brodés riches, pour enfants, mouchoirs batiste brodés riches, bas coton pour dames, [illegible].

[illegible]

Éventails riches, foulards de soie pour poche, [illegible], cravates, robes de chambre, boutons de nacre, boutons de soie pour robes, lacets de soie.

Cold cream et crème de concombres par once, pommade, crème de Perse, savons, cosmétiques, amandes amères, crème d'amande, vinaigre de Bully, eau de Cologne, &c. &c. &c.

RILLIEUX & REGGIO, 18oct. 228, rue Bourbon,

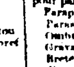

F. FRYER à l'honneur, de rappeler aux dames qu'avec les nouveaux arrivages, par le Globe, elle a un très bel assortiment de lingerie et autres articles nouveaux, étoffes pour robes et coiffures qui se recommandent toujours par leur bon goût et leur grande distinction.

A l'époque de l'année les dames seront bien aises de rencontrer dans ce magasin, les objets de fantaisie pour étrennes, tels que, sachets, porte-monnaie, sacs, mouchoirs brodés et dentelle, devants de chemises riches, éventails, et des mille curiosités, en tabletterie, boîtes et coffres de Tabou, que Paris seul peut nous envoyer. 30 déc

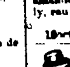

F. FRYER

Prie les Dames de se souvenir que son magasin, rue de Chartres, No 34, est assorti, comme celui rue Royale, en toutes étoffes de mode et de fantaisie, soiries, robes de soirées, toilettes de bal, confections, modes et coiffures; mais elle appelle surtout leur attention sur la spécialité de deuil, nouveauté introduite par elle. Les Dames trouveront tout ce qui concerne le noir en mousseline laine haute régie uni et façonné, barpour de toutes modes, et lingerie pour deux et demi-deuil. 30 déc

No 31, Rue de Chartres encoignure Douane.

OLYMPE,

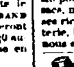

A L'HONNEUR de prévenir les dames que désirant mériter le patronage toujours croissant qu'elle dont à leur bienveillance, elle vient d'établir au-dessus de son magasin pour la vente des chapeaux, coiffures et manteaux, des salons qu'elle a fait orner et meubler avec le plus grand soin.

Ces salons ont été inaugurés depuis le lundi 8 du courant, par l'ouverture d'un nouveau choix de chapeaux et capotes, bonnets, coiffures de théâtres fleurs artificielles &c, reçues par les derniers arrivages de France et qui ne laissent rien à désirer sous le rapport du goût et de l'élégance. 4déc

CHAPEAUX de Paille, pour hommes et dames—7 caisses en débarquement du navire Belle Assise, du Havre, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30 déc. 24, rue de la Douane.

ATTENDU par le Cumberland, de Marseille—200 caisses olives assorties, olives, capres, anchois, cornichons;
150 caisses eau de fleurs d'oranger, qualité supérieure;
20 estagnons do do do
85 paniers bouteilles vides 22 onces;
25 caisses absinthe et vermouth;
2000 flacons à marasquin, à vendre par [illegible] ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

GRAISSE—1500 graisse assortis de prix et de grandeurs, à vendre à des prix réduits.

Les soussignés se chargent aussi de les faire poser partout où l'on pourrait le désirer.

20nov S. MASPEREAU & CO, 25, rue Condé

VIN BLANC—100 barils vin blanc Haut Barsac; 100 do do do Haut Sauterne; 20 do vieux vin blanc Haut Sauterne, Chateau Blessac; 100 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne, Chateau Blessac; 4 barriques vin Haut Sauterne; à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 3jv 27, St-Louis

AMANDES DOUCES—30 balles amandes douces de Languedoc; 6 caisses amandes sans coques; à vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 3jv 27, rue St-Louis

BOUTEILLES, bouchons, &c—300 paniers bouteilles vides, 22 onces; 10 balles bouchons surfins longs; 6 do do ordinaires; 6 do do damejeannes. A vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 3jv 27, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive fraiche à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 3jv 27, rue St-Louis

EN débarquement du navire Cumberland de Marseille,
40 barriques vin rouge,
32 quarts porto doux de F. Grousset,
25 dito vin blanc,
100 caisses vin Muscat Frontignan.
25 dito absinthe.
A vendre par P. LONGIS. 3janv. 47, Vieille Levée.

EN magasin d'importations diverses, à vendre par le soussigné,
50 quarts porto sec à la couronne, de F. Durand,
25 dito doux à la couronne du même,
100 dito madère de F. Grousset,
50 barriques vin rouge ordinaire,
20 dito vieux de Ch. Carcassières,
20 dito vieux de Gencuilhac et Valery.
25 barriques blanc Haut Sauterne,
10 demi barriques do dito
100 caisses vin rouge Ch. Lafitte et St-Julien,
50 paniers champagne grandes et petites bouteilles de A. Garraux.
30 paniers huile Flagniol,
40 caisses cerises à l'eau de vie,
60 dito prunes, poires, abricots à l'eau-de-vie.
A vendre par P. LONGIS. 3janv. 47, Vieille Levée.

SARDINES à l'huile—5000 demi boîtes, 300 quarts boîtes, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 dec 28, rue de la Douane

2000 demi boîtes petits pois, 100 boîtes idem, 300 demi boîtes thon mariné à l'huile. 300 caisses cerises à l'eau de vie. 3 barils jus de cerises, 200 caisses absinthe, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27déc 28, rue de la Douane

250 paniers champagne de Buel, et Fre. Perrier, des marques de Nectar, Fleur de Sillery et Crème de Bouzy, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 dec 28, rue de la Douane

CIGARES de la Havane—[illegible] cigares [illegible] J. M. CABALLERO, 21dec 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] vs. Jos. Golding.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le lundi 9 de février 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième Municipalité de cette ville, désigné sous le No 2 de l'îlet No. 3, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la dite municipalité, en date du 20 juillet 1849, déposé en l'étude d'Adolphe Mazureau, notaire, dans cette ville, le dit îlet est borné par les rues Dryades, Terpsichore, Hercule et Euterpe; et d'après un plan topographique de cette ville, publié par Charles F. Zimpel, en mars 1834, le dit lot de terre mesure, au pied américain, 32 pieds de face à la rue Hercule, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, lesquelles améliorations consistent en une maison basse en [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET. 9jv—8,17,[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans.

Philip Gelbach vs Joseph Hauer.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 4632.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi 9 de février 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un certain lot de terre situé au faubourg Washington, dans l'îlet No 6, borné par les rues Losseps, Baisins, des Grands-Hommes et Craps, et désigné sous le No 13 sur un plan particulier en date du 6 septembre 1842, d'après lequel plan le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Grands Hommes et Losseps, et mesure au pied américain, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Losseps, sur 108 pieds de profondeur et face à la rue des Grands-Hommes; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur icelui, consistant en une maison basse en bois, écurie du bois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET, Jan 8 17 [illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

THOMAS C. PAYAN & Co.

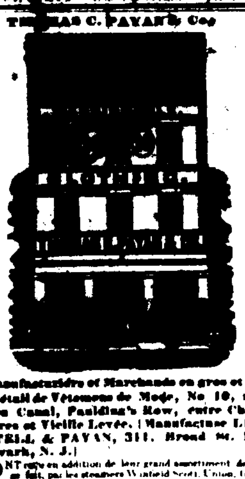

Manufacturiers et Marchands en gros et en détail de Vêtements de Mode, No. 10, rue du Canal, Paulding's Row, entre Chartres et Vieille Levée. (Manufacture LITTELL & PAYAN, 311, Broad St. Newark, N. J.)

ONT reçu en addition de leur grand assortiment de ce qui fait, par les steamers Winfield Scott, Union, Georgia et Empire City, et continueront à recevoir par l'avenir par chacun de ces steamers les **marchandises** suivantes, qu'ils offrent à vendre, à **très bas prix**, pour du COMPTANT ou son équivalent:

Marchandises d'Habitation.—Pardessus, paletots, gilets, pantalons, [illegible], jacquette à la matelotte et pelisse; en kerseys, linseys, laines converties, draps pilote et feutre, petersham, castorine française, drap beige, gris, drap anglais, gris de fer et gris blanc, bleu, couleurs et mélangé, noir, bleu noir, bronze et gilets de douceur de tout genre et de toute couleur.

Vêtements des mêmes étoffes, mes pareilles qualités et couleurs et coupe, chemises et caleçons en tout genre, en flanelle unie et à carreaux, blanche, rouge et à ruban rouge et blanche, molleton blanc et écru, coton simple et croisé, en toile blanche; chemises en coton et drap à carreaux, blanche et mélangé, chemises et caleçons en toute sorte de peau et à carreaux, gants fil et coton, mitaines, tricots à boucles; [illegible] convenables pour habitation. Un grand assortiment de vêtements en gomme élastique garantis à l'épreuve de l'eau, tels que paletots, pantalons, capes, capuchons [illegible].

Un assortiment de chaussettes en laine, etc.

Les Pourvoyeurs en gomme élastique et linge.

Linges [illegible] pour le commerce de la ville et de la campagne.

Habits — Habits, habillements, pardessus, habits brevetés et autres, gilets de travail, [illegible], tout genres, pantalons, chemises, habits Kossuth et cravates et demi-mesures.

Pantalons et Gilets des dernières formes et modes, en [illegible] noir, [illegible].

[illegible]

Un grand assortiment de manteaux en drap et de linges faits pour enfants et jeunes gens, de toute description, pour les écoles, [illegible].

Les habitants, négociants et marchands de campagne sont invités à venir visiter notre établissement afin de se convaincre qu'il est impossible de trouver ailleurs un choix plus beau.

Notre clientèle est priée de se rappeler de notre vieille enseigne [illegible].

THOMAS C. PAYAN & CO. No 10, Canal

RICHARD ALDIGE & Cie., 25, Rue de Chartres, au premier,

VIENNENT de recevoir 136 caisses marchandises sèches se composant de:

1 caisses indienne rouge pour enfans
2 do do Delphos Mog & C°
1 do do rouge uni
1 do do meuble imprimé
1 do do bleu pour rideaux.
1 do do bleu et chamois
[illegible]
1 do damas laine et soie pour rideaux.
1 do satin de laine; 1 do tarlatane.
1 do drap superfins assortis de couleurs
1 do tarlatane laine à carreaux
[illegible] organdis et mousseline suisse unie
[illegible] mousselines damassées pour rideaux,
[illegible] rubans en satin assortis.
[illegible] soie à coudre noire et couleur
[illegible] serge et sergettine pour doublure
[illegible]
[illegible] mouchoirs foulards; 1 do barpour.
[illegible] foulards, cotonnades, [illegible]
[illegible]
[illegible] drap de billards
[illegible] en crinole, écossais, noirs et couleur.
[illegible] casquettes, haussure pour enfants, drap et velours noir.
4 do chapeaux feutre noirs et gris.
4 do chapeaux feutre noirs et gris.
4 do do de soie.
3 do barege imprimé.
15 balles couvertes laine extra-forte.
1 caisse gilets flanelle à plastron.
1 do paletots laine, bas et chaussettes laine pour enfans;
1 do chemises indienne, 1 do devant mécanique,
1 do devant toile,
2 do corsets coutcus assortis.
3 do ombrelles assorties; 2 do cravats laine et coton à carreaux; 2 do bretelles,
1 do épaulettes; 1 do boutons couvert papier;
1 do valettes assorties; 1 do taille riche imprimée, 4 do bandes de chemise doublées.
1 do manteaux assortis, 1 do boutons agathe, 1 do anneaux pour rideaux,
1 do papier couillé, grand format.
1 do 20 pièces ornées, 1 do mouchoirs batiste en sortie, 4 do cols, chemisettes et manches brodés, mousselines et batiste; épingles doubles versées; chaussettes et bas français assortis, 1 do mousseline blanche; 2 do fiouts, 1 do ceintures, 1 do parasols, 24 do articles de variétés. 3janv

Home Mutual Insurance Company of New-Orleans.

AYANT un capital de $273,500 est prête à assurer sur le **Feu**, les risques de **Rivière** et de **Mer**, au bureau de la Compagnie, 90, rue Gravier.

Toute personne s'assurant à cette institution devient intéressée à son succès, et les profits sont divisés par les assurés à la dite Compagnie, ses biens doivent être investis sous le contrôle des directeurs.

Cette Compagnie est établie sous le principe d'assurance mutuelle, et les directeurs pensent que le haut capital ($273,500), offre une ample sécurité aux détenteurs de polices.

Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts et prêts à être inspectés par ceux qui voudront s'assurer.

ALEXANDER BROTHER, Président
JOHN H. OWEN, Vice-Président
H. WHEELER, Secrétaire.

Directeurs:

John C Goodrich	John R Shaw	J G Cocks
John Rodenburg	John Thomas	H V Baxter
W B Lechford	J J Green	T B Taylor
Manuel White	Saml Stewart	W L Lanier
R W Milbank	S O Nelson	Wm Tufts
John O Woodruff	F Shaw	S de Visser
William Knox.	E G Rodgers	Robb Dyas
Rufus Mellhenny	S L Levy	W Bogart
J A Dougherty	A H May	J W Gayle
J F Caldwell	J P Harrison	J J Robeau
John H Owen	John Hall	3janv

Compagnie de la Poudre du Hazard.

C. T. BUDDECKE & CO.,

Agents, rue Tchoupitoulas, No. 100.

AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au commerce que nous sommes maintenant prêts à remplir promptement tous les ordres qui nous seront donnés, quelle que soit la quantité. La qualité de la poudre de la Compagnie du Hazard est non seulement garantie pour n'avoir jamais été surpassée, mais est en outre considérée supérieure à toutes les autres marques; ayant acquis la préférence partout où elle a été introduite et où elle a été connue. Cette manufacture de poudre est maintenant la plus grande des États-Unis. Tous colis desquels on ne sera pas satisfait seront repris, et les frais et dépenses seront remboursés. Nous avons toutes les qualités en main, en barils, demi-barils et quarts, ainsi qu'en caisses ou ferblanc, très convenables pour ce marché. N'importe quelle quantité sera délivrée aux prix réguliers à bord des steamboats ou à tout autre endroit, sur un ordre laissé à notre magasin.

C. T. BUDDECKE & CO., 2 dec—1an 100, Tchoupitoulas.

VIN MUSCAT—200 caisses en débarquement du navire Cumberland, de Marseille, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30 déc 24, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Andover, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,
60 barriques vin rouge St-Julien Médoc,
40 do do Côte de Floirac,
17 do do Chateau Margaux,
27 demi-do do blanc Haut-Sauterne,
7 quarts cognac Auguste Navarrene,
8 do do Georges Maurice,
45 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis,
41 do de 12 bocaux prunes sèches, div. grandeurs,
10 do de 12 boîtes transparentes prunes sèches, diverses grandeurs. NUMA LACOTTE, 16 dec 147, rue Royale.

MAGASIN DE SELLERIE DE Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No. 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasins, manufacturiers et importeurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment en mains un grand assortiment de selles, brides, martingales, malles de voyage, fouets, sangles, harnais et bride, doux de harnais, outils de sellerie et autres articles.—Rue du Canal, No 15. 20 dec—ab ANDREW G. BULL & CO.

N. BRADNER SMITH, Marchand Commissionnaire, 80, rue Gravier,

A REÇU une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des serments, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des États suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPI, FLORIDE & TEXAS. 30 avril—1an

SUCRE de la Havane—blanc et quebrado, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 6jan 34, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—3,500,000 cigares formant un assortiment des Impériales, Regalia, Media Regalia, Canones, Cazadores, Cilindros, Princesas, Panatelas, Londres, Milanes, Damas, des meilleures marques telles que Dama, Flor de Cabana, Favorita, Fortunas, Des Bouteilles [illegible], à vendre par DELVAILLE & MORENO, 6 jan 34, Vieille Levée

CONFITURES et conserves de la célèbre marque Dominica, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 6 jan 34, Vieille Levée.

AMANDES sans coques—[illegible] à vendre par DELVAILLE & MORENO, 6 jan 34, Vieille Levée.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR P. H. PETITPAIN, Encanteur.

VENDREDI 9 janvier, [illegible] à 11 heures, à son magasin d'encan, No. 2, rue du Canal, [illegible] lots de [illegible]

[illegible] 7 jan

Habitation [illegible], domestique de maison.

PAR BONNEVAL & BENIT, Encanteurs. No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu samedi prochain, 10 janvier, à midi, à la Bourse St-Louis,

MARTHE, mulatresse âgée de 25 ans, bonne couturière et tailleuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi, avec ses trois enfants, ANGÈLE, âgée de sept ans et demie, EULALIE, de trois ans et demie, et HENRY, âgé de 12 mois.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Jph. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 jan

Vente par catalogue d'Eaux de Vie, Vins, Madère, &c.

Par Bernard TURPIN.

MARDI 20 janvier 1852, à 10 1|2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, en magasin de M. A. Carrière, importeur, rue Vieille Levée, No [illegible], le choix des consignations:

505 futailles eau-de-vie française, des marques suivantes: Otard, Dupuy, Castillon jeune, Jas. Hennessy, Célèbre Brandy Wine, Hisquet Trignée & Ce, Alex. Seignette, Barlogne et Bigourdan, Goard, Wm. Raymond, Union Brand, Adrien, Dubouché, &c. &c.

Toutes les eaux de vie et genièvre annoncés, sont en douane.

14 pipes genièvre de Hollande, marque de la Double clé,

10 pipes do do Wesop, articles de choix,

1607 caisses vin St-Julien, St-Estèphe, St-Lanpont Cantenac, Léoville, Margaux, Médoc, Pape Clément, Chateau Latour, Chateau Bontane, &c. &c.

150 caisses vin en demi-bouteilles;
550 do de blanc, marques diverses;
100 paniers gaignolet importés;
350 do bouteilles vides de Bordeaux;
10 balles bouchons, 15 cts, chaque;
20 barils genièvre blanc;
100 paniers huile Flagniol, véritable;
50 caisses fruits à l'eau de vie assortis.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. 3v

Meubles, Meubles.

Succession de William Devoux.

PAR J. L. CARMAN & Co.

VENDREDI, 16 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, rue Gravier, (côté Nord), entre St Paul et Girode, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. A. Buchanan, juge de la 5me Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 5 janvier 1852,

Une quantité de meubles, batterie de cuisine, &c.

Conditions, comptant. 6janv

Vente d'une Sucrerie et Esclaves, pour opérer un partage entre les propriétaires.

PAR J. A. BEARD & MAY.

LUNDI, 12 janvier 1852, il sera vendu par J. A. Beard & May, encanteurs, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, afin d'effectuer un partage à l'amiable entre les propriétaires,

La belle HABITATION établie en sucrerie, située dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ [illegible] milles au-dessous de la Nlle-Orléans, connue sous le nom d'habitation Belle-chasse, mesurant cinquante sept arpents et demi de face au fleuve Mississipi, sur quatre-vingts arpents de profondeur, et contenant environ 3800 arpents.

Ensemble avec cent vingt-neuf esclaves dont les noms suivent:

Hommes.

1—Charles Patterson, charpentier, 35 ans	24—Reuben, 30 ans
2—Pau Fischer, ingénieur sucrier, 40 ans	25—Tom Jerry, 30 ans
3—Mitchell, 22 ingénieur	26—Long Bill, 36 ans
[illegible]	27—Richard, 30 ans
4—Austin, 24 ingénieur, 30 ans	28—[illegible]
5—Stephen, maçon, 25 ans	29—[illegible]
6—Austin, sucrier, 34 ans	30—John, 26 ans
7—Valentin, sucrier, 21 ans	31—[illegible]
8—Harry, chaudronnier, 30 ans	32—Harrison, 20 ans
9—Phil, Grillo, chaudronnier, 30 ans	33—Jim Jackson, 26 ans
10—[illegible] chef cuisinier	34—Walter Peter, 30 ans
11—Cesar, 24 [illegible]	35—Peter Tucker, 26 ans
12—Armstead, forgeron	36—Jim Rouge, une jambe, 45 ans
13—[illegible]	37—John, 24 ans
14—[illegible]	38—John, 30 ans
15—[illegible]	39—Jessie, 30 ans
16—[illegible]	40—Frank, 26 ans
17—[illegible]	41—Gilbert, 30 ans
18—[illegible]	42—Henry, 12 ans
19—[illegible]	43—Hampton, 14 ans
20—[illegible]	44—Peter, 38 ans
21—[illegible]	45—Jim Hagan, 25 ans
22—Che Terry, 32 ans	46—Tom Hagan, 30 ans
23—Jane Garrett, 40 ans	47—Carter, 25 ans
	48—Jose Brooks, 24 ans
	49—Jeffery, 17 ans
	50—Andrew, 12 ans
	51—Jim Cooper, 30 ans
	52—Squier, 70 ans

Femmes.

1 Rosette, 35 ans	25 Sophy, 22 ans
2 Sally, 30 ans	26 Sophy, 40 ans
3 Mariet Cooper, 55 ans	27 Elisabeth, 25 ans
4 Harriet Cooper, 28 ans	28 Venus, 60 ans
5 Marie Johnson, 40 ans	29 Mary, 19 ans
6 Charity, 60 ans	30 Maney, 35 ans
7 Marie Kitty, 22 ans	31 Martha, 16 ans
8 Becky, 40 ans	32 Polly, 18 ans
9 Caroline, 30 ans	33 Eleonor, 12 ans
10 Maria, 28 ans	34 Maria, 20 ans
11 Charlotte, 25 ans	35 Ellen, 36 ans
12 Maria Wright, 26 ans	36 Sarah, 30 ans
13 Lucy, 36 ans	37 Nancy, 38 ans
14 Jenny Viel, 45 ans	38 John, 26 ans
15 Amanda, 20 ans	39 Maria Jones, 26 ans
16 Phillis, 30 ans	40 Frances, 22 ans
17 Phillis, 30 ans	41 Rachel, 30 ans
18 Kitty, 32 ans	42 Vitty, 16 ans
19 Caroline, 26 ans	43 Charlotte, 30 ans
20 Mathilde Garnett, 30 ans	44 Isabelle, 28 ans
21 Nancy, 30 ans	45 Emma, 13 ans
22 Betty, 30 ans	46 Lucy Pragson, 30 ans
23 Molly, 20 ans	47 Harriet, 40 ans
24 Patsey, 30 ans	48 Lottie Sophy, 17 ans
25 Colesy, 20 ans	49 Sophie, 17 ans
26 Poulant, 25 ans	50 Frances, 40 ans

Récapitulation:

11 négrillons de 10 ans et au-dessous
[illegible]
36 [illegible]

136 esclaves

[illegible]

Compagnie d'Assurance de Liverpool et Londres, sur la Vie et contre l'Incendie.

CAPITAL souscrit: Dix millions de Piastres; $1,000,000

Surplus et fond de réserve: [illegible]

Capital actif: DOUZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE PIASTRES.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Agent, Bureau, 156, Commune.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans:

Samuel [illegible]	A. Muir,	[illegible]
A. Ledoux	G. A. Holt,	Wm. Marr
Wm. Pelhouve,	J. B. Byrne,	C. Buller,
		F. Ogden.

Directeurs à New-York:

JAMES BROWN, Président.
FRANCIS COTTENET, Vice-Président.

George Barclay,	Francis Griffin,	P. F. Sandersen,
Mard W. Callet,	Mortimer Livingston,	W. T. Woodham,
C. W. Faber,		Royal Phelps.

ALFRED PELL, Secrétaire-résident.

Directeurs à Liverpool:

Wm. NICOL, Président
JOSEPH C. EWART—JOSEPH HORNBY, Vice-Présidents

The Brocklebank,	Robt Higgin,	Hav. Moss,
Wm. Dixon,	Geo Holt,	Lewis Mosley,
Wm. Earle,	John Hore,	Jas. Shipley,
The Mr. Gladstone,	Geo Hall Lawrence,	Herman Stolterforht,
George Grant,		
Fra Haywood,	John Marriott,	John Swainson
	SWINTON BOULT, Secrétaire.	

Directeurs à Londres:

Wm. EWART, M. P., Président
GEO. FREDERICK YOUNG, Vice-Président.

Sir Wm. P. De Bathe Bart.	John Ranking,
Wm. Brown, M. P.,	Jas M. Rossetti,
Mathew Forster, M. P.,	Seymour Teulon,
Frederick Harrison,	Swinton Boult,
James Hartley,	Ross de Mangles.
Hon. F. Ponsonby,	

1856c BENJAMIN HENDERSON Secrétaire-résident.

ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

CONFORMÉMENT à sa charte le Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1850.

Primes sur les incendies	$ 95,891 34
Primes sur les risques de mer	106,673 21
Primes sur les risques du fleuve	120,607 79 ... 323,082 34

[illegible]

Profits à partager: [illegible]

[illegible]

La Compagnie informe également qu'elle a commencé à assurer des ventes sur la vie et qu'elle [illegible]

La vie, Pacotille et les risques de mer et de fleuves.

Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans; les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties sont représentées par un capital de

Trois cent soixante mille piastres.

THOMAS A. ADAMS, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
CHARLES J. MANSONI, Secrétaire.

Samuel Bell,	H. M. Wright,
Glendy Burke,	J. W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli,	C. T. Buddecke,
Wm H. Comreau,	W. B. McCutchen,
David Hadden,	Louis De Saulles,
John D. Bein,	C. A. Bayrilde,
J. P. [illegible],	O. L. Dabelstein,
Nathan Jarvis,	F. Puig y Puig,
George Jonas,	Z. Taylor,
P. Rivet,	Wm. Bedlane,
J. P. C. Viel,	D. C. Bradley,
John M. Bell,	J. Ridder,
E. J. Walsh,	C. R. Wright,
G. R. Hawkins,	John O. Woodruff,
R. B. Sumner,	F. Y. Cortuna. 28 déc

CHAMPAGNE, Cordon Rouge.—Les soussignés, seuls agents aux États-Unis de cette marque connue avantageusement ici, offrent à vendre un lot de 50 paniers environ, sous les clés de la douane, et un lot acquitté en magasin.

LOREILHE & Co, 30dec enc. Royale et Douane

Articles pour Havane.

LIQUEURS en cruchons de porcelaine, qualités de Rivas;
Liqueurs en cruchons de porcelaine; [illegible]
Prunes en boîtes transparentes;
Liqueurs, vins fins, fruits, &c., à vendre chez LOREILHE & Co, 30déc enc. Royale et Douane

EN débarquement de la barque Laurel, 10 1|4 Vins Generosos, [illegible] WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 1 jan 30 1|2, rue Poydras.

EN débarquement de la barque Laurel—30 balles bouchons [illegible] WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 1 jan 30 1|2, rue Poydras.

500 [illegible] Fco. PUIG Y PUIG.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. FERNANDEZ & WHITING.

VENDREDI prochain, 9 du courant, à [illegible] heures, il sera vendu, rue Toulouse, [illegible], premier, entre les rues Chartres et Levée, un lot de meubles [illegible]

Vente de linge, Chapeaux, Chemises, [illegible], &c. &c.

PAR J. B. BLAKE & CO.

VENDREDI, 9 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77:

Un assortiment de chapeaux, casquettes en drap et [illegible]

[illegible]

A 11 heures, au Premier,

Habits, redingotes, et paletots de drap brun, noir, olive et vert; [illegible] pantalons en alpacca et drap [illegible] [illegible] 9

Charbon-Canel Anglais.

PAR R. E. SYKES, Encanteur.

VENDREDI 9 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, en face du poteau No. 7, 3me municipalité,

90 tonneaux charbon-Canel Anglais, de grande dimension, en débarquement du navire Swingate. Aussi pour le compte de ceux que cela concerne—

102 milliers de briques en débarquement du navire Helen.

Condition—comptant. 6janv

Ginghams, Linons et Flanelle.

PAR F. H. PETITPAIN.

VENDREDI 9 janvier, [illegible] son magasin d'encan No 2, rue du Canal, [illegible]

8 balles ginghams claires et foncés;
19 caisses la bolas;
10 balles indiennes françaises;
2 caisses mousselines suisses et mousselines appretées;
3 balles flanelles;
3 caisses toile à grisse et noires;
3 balles [illegible];
5 balles couvertes françaises, 3 points.

Conditions libérales à la vente. 8jv

Nègre de valeur.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 10 janvier 1852, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

HENRIETTE, négresse âgée d'environ 36 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, couturière. Aussi [illegible] deux enfants, Jacko, âgé de 8 ans, et [illegible] enfant de 14 mois. Les dits esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. 8jan

Esclave [illegible] de valeur.

[illegible] Blanchisseuse et Repasseuse.

PAR BONNEVAL & BENIT, Bureau 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 10 courant, à midi à la Bourse St Louis, par besoin d'argent,

MARY, [illegible], âgée de 29 ans, cuisinière de famille, blanchisseuse et repasseuse, sujet recommandable sous tous les rapports et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: comptant.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, aux frais de l'acquéreur. 6jan

Esclaves de famille vendus pour le compte d'un mineur, et par ordre de Cour.

PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan le samedi 7 février 1852, à midi, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la 1re Cour de District de la Nlle Orléans, daté du 26 décembre 1851, Fesclave, ci après décrit, appartenant à un enfant mineur, savoir:

La griffonne MARY, âgée de 26 ans, excellent sujet, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et excellente couturière, pleinement garantie et bien recommandée.

Conditions: La moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à la satisfaction du gardien du mineur, et portant hypothèque sur l'esclave. Le billet portera un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 jan

Succession de Thomas de [illegible]

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs

IL sera vendu à l'encan, le samedi 7 février 1852, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable Geo Strawbridge, juge de la quatrième cour de district de la Nouvelle Orléans, daté du 7 janvier 1852, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de Thomas McCormick, savoir:

EDWARD, âgé de 30 ans, très entendu aux travaux de la plantation des sucres.

JACK, âgé de 40 ans, bon laboureur.

Conditions de la vente—comptant.

Les actes de vente devant James Graham, aux frais des acquéreurs.

Vente par Catalogue de 1,000,000 Cigares de la Havane!

PAR BERNARD TURPIN.

JEUDI, 15 janvier 1852, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin de MM. Delvaille et Moreno, importeurs, No 34 rue Vieille Levée, 1re municipalité.

1,000,000 cigares de la Havane, comprenant un assortiment général de marques choisies récemment garanties d'importation directe—Impériales, Regalias, media Regalias, Cilindrados, Panatelas, Londres, Bayonettes, Operas, Damas, Millar, &c. &c.

Les catalogues seront prêts quatre jours avant la vente.

Conditions libérales. 7jan

Vente péremptoire à crédit de 600,000 cigares de la Havane.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MARDI 13 janvier 1852, à 10 heures A. M. il sera vendu, au bureau des importateurs Francis & Kinagman, au No 8, Front Levée, entre Douane et Bienville, pour liquider

600,000 cigares de choix de la Havane, garantis d'importation directe et de marques véritables.

Aussi, l'installation et le bail d'un bureau.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts à être examinés le lundi 12 du courant. 3 jan

AUX CAPITALISTES ET AUX SPECULATEURS.

Vente sans réserve aucune de TRENTE-QUATRE LOTS DE TERRE situés vis à vis des nouvelles Courses de Gentilly, maintenant en construction, et dont l'ouverture se fera le printemps prochain.

PAR BONNEVAL & BENIT, Bureau rue Toulouse No 54.

IL sera vendu samedi, 10 janvier prochain, à midi, à la Bourse St-Louis,

VINGT-NEUF lots de terre situés et faisant face au chemin de Gentilly, en face de l'habitation Foucher, et mesurant chacun environ 30 pieds de face au chemin de Gentilly, sur une profondeur variant de 130 à 211 pieds, et faisant également tous la partie de la Crête.

CINQ lots de terre contigus aux précédents et mesurant chacun environ 31 pieds de face au Chemin de la Crête, sur une profondeur de 77 à 88 pieds.

TROIS lots de terre situés dans la Troisième Municipalité, et mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue des Champs Élysées, sur 120 pieds de profondeur. Ces lots sont vendus avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle cuisine en briques, couverte en ardoises, construction en bons assez à cinq, à [illegible] [illegible].

UN lot de terre situé dans la dite Municipalité, et mesurant 32 pieds [illegible] de face à la rue Champs Élysées [illegible].

ONZE lots de terre situés dans la dite Municipalité, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue St Avid, sur une profondeur d'environ 100 pieds, entre les rues Congrès et Presque.

Un lot de terre situé dans la même Municipalité, mesurant 21 pieds de face à la rue St Ferdinand, sur 110 pieds de profondeur, entre les rues Good et de Jean Baptiste.

Les lots seront vendus sur place, qui pouvent [illegible] [illegible].

Conditions—Pour les trente-huit lots premièrement décrits, un tiers comptant et la balance à 6 mois de crédit [illegible].

Pour les douze derniers lots les conditions sont des plus libérales, et seront annoncées au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 13déc—13,20,27,3,7,8,9,10

PAROISSE ST.-JEAN-BAPTISTE.

VENTE DE SUCCESSION.

VENDREDI 9 janvier 1852, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre rendu par la Cour du Dixième District judiciaire, il sera offert en vente publique, sur l'habitation établie en sucrerie et après décrite, par les exécuteurs testamentaires de feue Adelaïde Hay et, décédée, veuve de feu George Bossuet, les biens suivans, dépendant de la dite succession:

1o—Une belle **HABITATION** établie en sucrerie, située dans la paroisse St-Jean Baptiste, à environ 45 milles de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du Mississipi, avec toutes bâtisses, moulins, composée de [illegible] arpents de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, entre double concession; bornée du côté d'en haut par la propriété de Mme veuve Antoine Dupuy, et du côté d'en bas par celle de Estève Hébert; ensemble toutes les bâtisses qui en dépendent, telles que la sucrerie, purgerie, moulin à cannes, machine à vapeur, hangars, écuries, magasin à foin, hôpital, etc.—ENSEMBLE AUSSI les cannes en mâtelas; sucre et fourrage, tel que le tout se trouvera au moment de la vente.

2o—Une TERRE située dans la paroisse St-Jean-Baptiste, rive gauche du Mississipi, à quelques arpents plus bas que l'habitation ci-dessus décrite, mesurant sept arpents plus ou moins de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, entre lignes ouvrant, sauf les barrières et la levée qui en dépendent;—cette terre est sans aucune amélioration; elle est bornée du côté d'en haut par la propriété de M. Victorin Millet et du côté d'en bas par celle de M. James H. Loughborough.—Cette terre n'a pas été exploitée depuis plusieurs années.

3o—Quatre vingts ESCLAVES des deux sexes dont les noms, âges, qualités, vices ou maladies, seront annoncés au moment de la vente. Des catalogues imprimés seront également distribués sur les lieux.

4o—Un Moulin à scie, tout neuf, avec la charpente nécessaire pour le monter.

5o—Des outils et instruments aratoires, charrettes, harnais, une voiture, &c.

6o—Huit paires de boeufs, trente huit bêtes à cornes, quarante sept mulets, huit chevaux créoles, trois chevaux de voiture, soixante treize moutons, &c.

7o—Des meubles meublans et effets de ménage, argenterie, &c.

Conditions:

Les Bœufs meubles payables au quart comptant, et le reste en trois termes égaux, échéant le 1er mars des années 1853, 1854 et 1855.

Les propriétés foncières payables un cinquième comptant, et le reste en quatre termes égaux, échéant le 1er mars des années 1853, 1854, 1855 et 1856.

Les acquéreurs devront fournir, pour les termes à échéances, des billets divisés en coupons, endossés à satisfaction, à la convenance des exécuteurs testamentaires, payables à la Nlle Orléans, portant huit pour cent d'intérêt l'an après échéance, s'ils n'étaient point alors ponctuellement payés, et garantis par hypothèque spéciale sur les biens vendus.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 13déc—19,25,31,5,8

Parfumeries de J. Sperati.

CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de toute autre système et possède l'immense avantage de ne coûter que le QUART de tout autre genre, à vendre par S. MASPEREAU & CO, 19nov 25, rue Condé, Agents pour les patentés

CIGARES de la Havane—350,000 cigares marques de choix, en débarquement de la barque Milaudon, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, 25 déc entre Douane et Bienville

ACAJOU—34 pièces en débarquement de la goëlette G B Mathews, de [illegible] à vendre par J Y [illegible], 49 rue Bienville

VIN ROUGE—[illegible] barriques en débarquement du navire Andover, de Bordeaux, à vendre par R. CAMUZAC, 30, Vieille Levée

ATTENDU par le navire Ocean Star, et à vendre par le soussigné:
30 barques vin blanc Haut Sauterne, 1re qualité;
10 barriques do do
10 barques vinaigre rectifié, 1re qualité.
17déc PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse

Jalap—20 balles jalap reçues de Tampico, à vendre par BERNARD TURPIN, 1janv—4f 20, Vieille Levée

Vanille—4 caisses vanille fraiche, reçues et à vendre par BERNARD TURPIN, 1janv 20, Vieille Levée

Poudre dorée—10 balles papier doré, convenable pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, à vendre par B. TURPIN, 1janv—4f 20, Vieille Levée

LES soussignés ont en magasin:
Champignons en 1|1, 1|2 et 1|4 de boîtes;
[illegible];
Truffes en 1|1 et 1|2 boîtes;
Pâtés truffés en 1|1, 1|2 et 1|4 de boîtes;
Petits pois en 1|1 et 1|2 boîtes;
[illegible];
Fruits à l'eau de vie [illegible];
[illegible]

[illegible] DE CE JOUR.

[illegible] Vignes, Figues, Vin de Malaga.

PAR R. E. SYKES, encanteur.

[illegible] 9 du courant, à une heure, il sera vendu sur la levée, entre les deux marchés, Première [illegible], en débarquement de la barque [illegible]

[illegible] vin de Xérès pâle, de choix
[illegible] blanc et couleur,
[illegible] figues,
9 jan

[illegible] barils de pruneaux.

PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI, jeudi 8 janvier 1852, à 10 heures, [illegible] pour le compte de ceux que cela concerne:

[illegible] prunes, [illegible] du steamer Swallow, en face de la rue [illegible]. 8 jan

Vente des Gardiens du Port.

PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI, jeudi 8 janvier 1852, à 10 heures A. M. il sera vendu par ordre et pour compte des gardiens du port, sur la Levée en face de la rue Poydras,

[illegible] barils de farine, plus ou moins, endommagés à bord du steamer Dover, capt. Baker, de Catalina; [illegible] réchappés à bord du steamer Winfield [illegible] à [illegible] jusqu'à ce port. 8 janv

Eau de vie.—Eau de vie.

PAR R. E. SYKES, Encanteur.

JEUDI, 8 courant, à quatre heures et demie, il sera vendu, sur la levée, en face de la rue du Quartier, Première municipalité,

200 barriques de barriques eau de vie de Cognac, 3me preuve, en débarquement de l'Acacia, de Bordeaux.

Conditions à la vente. 8 jan

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches et tapisseries, envoyées du feu de la rue du Canal.

PAR R. E. SYKES, Encanteur.

SAMEDI, 10 du courant, à midi, il sera vendu à son magasin d'encan, 33, rue des Magasins, pour le compte de ceux que cela concerne,

Un assortiment de marchandises de coton en couleur, calicot brodé, cotonnade bleue française, coton américain, coton huilé rouge de Turquie, velours rouge, [illegible] marchandises domestiques, linges de table, toile à draps, etc., garantis de feu et de linge, serviettes, rideaux et autres articles endommagés par l'eau à l'incendie de la rue du Canal.

Conditions—comptant. 8 jan

Toile d'Irlande et Vente par catalogue de Marchandises Sèches.

Par P. H. PETITPAIN.

VENDREDI 9 courant, il sera vendu à dix heures, à son magasin d'encan, No 2, rue de Canal,

15 caisses de toiles d'Irlande,
10 caisses indiennes claires (dessins nouveaux),
5 caisses indiennes noires,
10 balles Appleton coton écru 4|4, et
120 colis et lots marchandises de saison consistant en mousselines blanches et couleur, alpacas noire et couleurs unis et brochés, mousselines laines et soie, mouchoirs batiste, foulards soie français, services de table, serviettes fil, foulards soie, bas, dentelles noires et blanches, satines couleurs et noires, rubans à chapeaux, mousseline à rideaux unies et brodées, fil en bobines, parasols soie, parapluies gingham, indiennes à rideaux unies, à dessins et damassés, cotons blancs et écrus, cotonnades, étoffes rayées, coutils, draps, etc., etc.

Conditions à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 7 janv

PAR P. GUINAULT, Encanteur.

Vente sans réserve par besoin d'argent.

IL sera vendu samedi 10 janvier 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis.

Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Valeré, Plauché, St Bernard et Commune mesurant environ 24 pieds de face à la rue Valeré sur 120 pieds de profondeur sur une ligne, 125 pieds sur l'autre et ouvrant considérablement vers la ligne du fond, où le terrain mesure de 70 à 80 pieds de large (voir le plan à la Bourse). Ensemble une maison de deux chambres, galeries sur le côté et derrière, une chambre à domestique, puits, citerne, latrines, &c., le tout en très bon état ayant servi.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 7|—4

Succession de Jean Lauraue et de madame Lauraue, sa femme.

PAROISSE DE LA POINTE-COUPÉE.

IL sera vendu à l'encan, le jeudi 15 janvier 1852, une HABITATION ayant huit arpents de face à la Fausse-Rivière, dans cette paroisse de la Pointe-Coupée, et quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par la terre de Michel Olinde, et de l'autre côté par celle de Mlle Arthémise Coste; sur laquelle habitation se trouve une sucrerie avec machine à vapeur, une maison de maître, des cabanes à nègres et autres bâtisses.

Quarante-six esclaves des deux sexes; deux voitures américaines, trois vaches, quatre charrettes, des ustensiles d'habitation et meubles meublans. Et une quantité de plants de cannes à sucre.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE.

Les meubles, payables en mars 1852, un tiers du prix en mars 1853, un tiers en mars 1854, et un tiers en mars 1855, et le terme en habitation, un cinquième en mars 1852, un cinquième en mars 1854, un cinquième en mars 1855, un cinquième en mars 1856, et un cinquième en mars 1857. Les acquéreurs devront fournir des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement. Les billets ou effets porteront intérêt à huit pour cent, depuis échéance jusqu'à paiement. Les frais des actes de vente devront être supportés par les acheteurs.

A. PROVOSTY, administrateur. Pointe-Coupée, 6 décembre 1851. 22 dec

Propriété améliorée sur la rue de Camp.

Succession de John Lott.

Par J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

SAMEDI 7 février 1852, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'hon. C. Larue, juge de la 1re Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 31 décembre 1851, la propriété ci-après, appartenant à la succession de John Lott, décédé, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1re district, borné par les rues Magasins, Edward, Camp et Estelle. Le dit lot mesure 37 pieds, 3 pouces, 4 lignes de face à la rue de Camp, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes, sur une largeur de 41 pieds, 2 pouces et 3 lignes de face de d'autre ligne de côté et le lot s'ouvrant à la profondeur où a une largeur dans le fond de 10 pieds, 7 pouces, 7 lignes, ce qui donne au lot une figure irrégulière.

Les améliorations consistent en une maison en bois bien construite dans le genre moderne avec toutes les dépendances et commodités d'une résidence de famille.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets garantis par une hypothèque sur la propriété et portant intérêt à 8 pour cent par an depuis leurs échéances, et en cas de non paiement 8 pour cent jusqu'à parfait paiement.

Les propriétés devra être assurée et la police transférée à l'administrateur jusqu'au paiement des billets. Les billets seront divisés en coupons convenables pour les parties.

L'acte de vente devant F. A. Benvenu notaire public, aux frais des acquéreurs. 2jour—f

Succession de Michael Lawlor

PAR J. A. BEARD & MAY encanteurs

IL sera vendu à l'encan, le samedi, 24 janvier 1852, à midi, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la cinquième cour de district de la Nouvelle-Orléans, daté du 20 décembre 1851, les esclaves ci-après, décrits, appartenant à la succession de Michael Lawlor, savoir:

Letitia, 22 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière; Henry, 25 ans, bon charretier;

Barney, 28 ans, bon charretier et bon charretier et travailleur.

Conditions, comptant.

Les actes de vente devant Charles Cuvillier notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 dec—4f

Propriétés à vendre à l'amiable.

Par J. A. BEARD & MAY, encanteurs. No 8, Arcade Banks.

DEUX beaux magasins situés rue de Camp, une belle maison en briques à deux étages, rue Commune.

Une maison commode, rue Dauphine;

Une maison à deux étages, bien située, rue St Philippe, à Lafayette;

Deux jolis chalets à l'encoignure Camp et Robin—Un magasin, rue de Chartres, entre Conti et St Louis;

Une maison en bois à deux étages rue Rampart, près Bienville;

Une maison en bois à deux étages, rue Bassin, près Ambroise.

Une belle maison avec de belles améliorations et jardins, dans la partie haute de Lafayette près du chemin de fer.

Un beau carré de terre entouré, rue Nayades à Lafayette;

Deux carrés de terre, près de la Conserve, de la Terrière;

Quatre terrains de choix, encoignure Jackson et Prytannée, à Lafayette;

Une maison commode avec beau jardin rue Laurier, à Lafayette;

Plusieurs carrés de terre de choix (quelques-uns améliorés), situé à Jefferson City, Rickerville, Hurtsville, Greenville et Carrollton;

Trente carrés de terre, dans la Seconde Municipalité, bornés d'un part par les rues de la Commune et Poydras, et de l'autre par les rues Galvez et Broad.

Tous ces carrés sont terre haute et seront vendus à long terme.

Une belle habitation et les nègres à St Bernard,
Une " " " à Jefferson
Une " " " à Ilet Baton Rouge
Une " " " à Iberville

Convenables pour une sucrerie ou pour vendre du bois. 17 nov

AVIS D'ENCAN.

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR,

No 20, Vieille-Levée.

Jours réguliers pour la vente:

Lundis et Mercredis.

Vente par catalogue—Tous les Samedis.

Avances d'argent sur dépôt de marchandises. 6oct—6m Nouvelle Orléans, 6 octobre 1851

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont ouvert un magasin d'encan, rue de Chartres, No 22, près la rue Conti, où ils recevront toutes espèces de marchandises, particulièrement les marchandises sèches pour être vendues à l'encan. Les ventes auront lieu tous les jours (samedi excepté), dont le jour de règlement des acheteurs. Ils comptent sur le patronage du public et des amis qui ne peuvent s'attendre en leur activité et leur exactitude. 19déc—1m CASSOU & C.

HOPITAL LUZENBERG.

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET établissement fondé par le Dr C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle, les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées, les salles ordinaires sont grandes, peu encombrées de lits et offrent aux malades toutes les commodités et le confort d'une maison particulière.

Le magnifique jardin qui entoure l'Établissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

PRIX DE LA PENSION:

Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" 2e classe, 2 "
" 3e classe, 1 "

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste établissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extra.

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr J. RHODES, 15sept—1an 192, rue Canal.

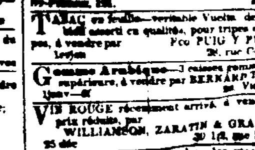

SANGSUES—SANGSUES.

L. PROVOST,

RUE ST PIERRE, no 281.

SUCCESSEUR DE R. RUBCONI.

28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises, récemment arrivées et à vendre en gros ou en détail au grand dépôt central de LA RUE St-Pierre, 281. 9 mars

TABAC en feuille—véritable Vuelta de Abajo et bien assorti en qualités, pour tripes et pour capes, à vendre par Fco PUIG Y PUIG, 1er jan 26, rue Commune

Gomme Arabique—3 caisses gomme arabique supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN, 1janv—4f 20, Vieille Levée

VIN ROUGE récemment arrivé, à vendre à des prix réduits, par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 25 déc 30 1|2, rue Poydras

FIL en pelotte—3 caisses dans les magasins de la Douane, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 25 déc 30 1|2, rue Poydras.

Chapeaux Français en Gros.

Reçu par le navire Emperor—Un grand assortiment de CHAPEAUX & CASQUETTES, pour hommes et pour enfants, à vendre par THEOD. FROIS, 24 rue du Canal.

Nouveautés de Saison.

REÇU par le navire Emperor, du Havre, un grand assortiment de marchandises françaises, à vendre par THEOD. FROIS, 17 oct 14, rue du Canal.

Grocerie à vendre.

UNE petite GROCERIE, bien achalandée, dans un bon quartier, 1re Municipalité, est offerte en vente à l'amiable pour cause de départ. Pour plus amples informations, s'adresser à BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

[illegible] R. VALLS, [illegible]

Steamers du Pacifique [illegible]

[illegible]

Le bateau à vapeur PHILADELPHIA [illegible] commandé par le capt. W. E. Brown. Ce navire [illegible] le matin, le samedi 10 janvier, à huit heures du matin. Il se rattachera aux steamers du Pacifique, partant de Panama à l'arrivée des malles et des passagers.

Prix du passage:

De Nlle-Orléans à Chagres grandement réduits.
Panama à San-Francisco—Salon $250
Chambre, $[illegible]; Entrepont, $195
Pour passage, s'adresser à ARMSTRONG, HARRIS & Co., Agents, 8janv 42, rue Natchez, près Camp

POUR LA BALISE et tous les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur J. T. DOSWELL, capitaine Joseph Cathcart, ayant été complètement réparé, reprendra ses voyages réguliers les MERCREDIS et les SAMEDIS, à dix heures du matin. Le Doswell a été acheté expressément pour les voyages de la Balise, de cette et la Nlle-Orléans, ce qui est une garantie suffisante pour les habitants, les chargeurs et les passagers, que le bateau sera constamment en voyages durant la saison. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis. 22 jan [illegible]

A Vendre.

La goëlette PELICAN, du port d'environ [illegible] tonneaux, doublée et chevillée en cuivre avec ses agrès et apparaux. S'adresser à RICHARD ALDIGE & Co., 25, rue des [illegible]

Pour Campeche—La goëlette doublée et chevillée en cuivre, MARY ELLEN, capitaine E. Washingham, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord au Picayune Tier, 1ere municipalité ou à DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE. — Le beau brick paquebot ADAMS GRAY, capt. Schmeltz, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSEPH MITCHEL, 31 déc 38, Conti

Pour Bordeaux—Le bark-navire BALTIMOREAN, capitaine Robinson, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 100 balles coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à H. V. BAXTER, 30déc 25, rue Carondelet

POUR LA HAVANE.—Le beau brick en voilier, doublé et chevillé en cuivre MOUNT VERNON, capt Henry Earl, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord au Picayune Tier de la 1re Municipalité ou à DELVAILLE & MORENO, 27 déc 34, Vieille Levée.

Pour Buenos Ayres—La goëlette paquebot régulier MAJ. BARBOUR, capitaine Arnot, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira positivement le samedi [illegible]. Pour passage, s'adresser à PERRY SEWELL, 24déc 150, rue des Magasins.

Pour le Havre—Le magnifique navire neuf GLOBE, capitaine Destabachu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira de suite. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord ou à PIERRE POUTZ, 22déc 93, rue de la Douane.

Pour le Havre—Le beau brick à voilier P. SOULE, capitaine M. Smith ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. DE VISSER & Co., 16déc 26, Vieille Levée.

Pour Liverpool—Le navire fin voilier SABINE, capitaine Haley, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret, s'adresser à M. BAXTER, 25, Carondelet. 17 déc

Pour Liverpool—Le magnifique navire fin voilier CORINTHIAN, capt. Dyer en chargement en charge pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret, s'adresser à H. V. BAXTER, 25, Carondelet, ou à R. JENNINGS & Co., 27, Commune. Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capt. à bord, poteau 7, 3me municipalité. 17déc

QUARTIER GENERAL.—9me BRIGADE—1re DIVISION L. M. Ordre No 1.

Nlle-Orléans, 2 janvier 1852

1o. Conformément à l'ordre de division No 27 du major-général John L. Lewis, la 9me Brigade prendra les armes et se réunira en grande tenue jeudi 8 janvier 1852, à neuf heures précises du matin, sur la place Washington, pour se réunir aux autres brigades de la division, pour célébrer l'anniversaire de la victoire du 8 janvier 1815.

2o. Le lieutenant-colonel M. J. C. Quinan, du 41me régiment, et le lieutenant-colonel Geo A. Cronan, du 39me régiment, sont respectivement, en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent ordre.

Les officiers d'état-major de cette Brigade sont invités à se joindre à l'état-major du brigadier-général (à cheval).

Par ordre du brigadier-général D. CRONAN, Commandant la 9me Brigade, 1ère D. L. M. Colonel Hay PARLOROUE, 3 jan Inspecteur de la Brigade

W. B. MOONTZ, avocat, No 14, EXCHANGE PLACE.

ROBERT J. KERR, avocat et notaire public,

Et commissionnaire pour l'Etat du Mississipi, No 14, EXCHANGE PLACE, vis à vis la Poste.

J. MAGNE, avocat,

A transporté son bureau No 14, PASSAGE DE LA BOURSE, entre les rues de la Douane et du Canal.

EN débarquement du navire Andover, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Ch. Rozette
30 do do Ch. La Cardone
35 do vin blanc Haut Sauterne
18 demi barriques do do
A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 25dec 13 et 15, St Louis

EN débarquement du navire Andover, de Bordeaux,
35 caisses fruits à l'eau de vie,
25 caisses anisette,
10 do poivre à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 25 dec 13 et 15, St Louis

EN débarquement du navire Andover, de Bordeaux, 20 caisses prunes d'Ente, en bocaux transparents. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF. 25 dec 13 et 15, St Louis

EN débarquement du navire Andover, de Bordeaux, 25 paniers de bouteilles vides, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 25dec 13 et 15, St Louis

EN débarquement du navire Andover, de Bordeaux, 20 demi barriques vinaigre, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 25dec 13 et 15, St Louis

VIN BLANC—60 caisses en débarquement du navire Andover, de Bordeaux, à vendre par R. CAMUZAC, 30, Vieille Levée

FRUITS à l'Eau de Vie—30 caisses en débarquement du navire Andover, de Bordeaux, à vendre par R. CAMUZAC, 25dec 30, Vieille Levée

CHARBON pulvérisé pour distillateurs—50 barils, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins

SUCRE de la Havane—75 caisses blanc, à vendre par B. VALLS, 73, rue des Magasins

CAFE de la Havane—30 sacs, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins

HUILE d'olive espagnole—150 barils, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins

CACAO—120 sacs de Caracas, de Guayaquil, à vendre par B. VALL, 73, rue des Magasins

FRUITS A L'EAU DE VIE—21 caisses prunes à l'eau de vie, 21 do abricots, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 15dec 17 et 19, rue St Louis

TRUFFES—450 boîtes truffes de Duffin & C., à vendre par J. & J. TARDOS, No 31, Vieille Levée

DOUBLONS ESPAGNOLS—[illegible] à vendre par B. VALLS, 73 Magasins

BIERE FONCEE—20 barriques abbot, en quarts et pintes, en débarquement, à vendre par CONVERSE & Co, 20 dec 97, rue Tchoupitoulas

CIDRE, Bière et Porter—150 caisses Philadelphia, en magasin et à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas

WHISKEY Monongahéla—150 barils en vente supérieur, en magasin et à vendre par CONVERSE & Co, 20 déc 97, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE et Genièvre—100 barils américaine, en magasin et à vendre par CONVERSE & Co, 20 dec 97, rue Tchoupitoulas

CHANGE à vendre sur Génes, par D. LANATA, 20 dec 10, Jefferson

CARTONNAGE POUR LES CONFISEURS—4 caisses cartonnages assortis, à vendre par J. & J. TARDOS, 15dec No 31, Vieille Levée

TRUFFES—4 caisses truffes de vingt-quatre demi boîtes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 15dec 17 et 19, rue St Louis

EAU DE FLEUR D'ORANGER—20 estagnons eau de fleur d'oranger triple, 20 caisses do do, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 15dec 17 et 19, rue St Louis

RIZ de la Caroline—150 barriques, à vendre par B. VALLS, 73 Magasins

CACAO—120 sacs cacao de Guayaquil, à vendre par B. VALLS, 15 déc 73, Magasins

PICADURA—75 sacs, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins

MOUTARDE, Poivre, Épice—150 c. moutarde du Kentucky, supérieure, 190 do fine, 70 sacs poivre et épice, en magasin et à vendre par CONVERSE & Co, 20 déc 97, rue Tchoupitoulas

PAPIER à enveloppe, clous et paquets—[illegible] rames papier de différentes grandeurs, 300 barillets clous et 150 colis paquets, en magasin et à vendre par CONVERSE & Co, 20 déc 97, rue Tchoupitoulas

Raffinerie à vapeur de Belle Chasse.

SUCRE raffiné en pain, écrasé et en poudre de qualité supérieure, à vendre par JUAN Y. DE EGANA, 47, Bienville, 23 dec

TRUFFES—Un lot en demi boîtes récemment importées en magasin et à vendre par LOREILHE & Co, 23 dec Encoignure Royale et Douane

FRUITS AU JUS—Environ 50 caisses de la fabrique de Peucon et de Bordeaux, à vendre par LOREILHE & Co, 23 dec Encoignure Royale et Douane

CHAMPAGNE des premières marques, garanti exempt de couleur, à vendre par LOREILHE & Co, 23 dec Encoignure Royale et Douane

MACARONI et vermicelli—20 caisses moutarde de Paris, 6 caisses, à vendre par LOREILHE & Co, 23 dec Encoignure Royale et Douane

EN déchargement du navire Andover, de Bordeaux,
20 barriques vin rouge, Brane Cantenac Medoc,
10 caisses de 12 bouteilles vin blanc Haut Sauterne
A vendre par V. & B. MAIGNAN, 23 dec [illegible], St Louis

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick Mary Elisabeth de la Havane:
12,000 cigares Cabanas et Carbajal,
16,000 do d'autres marques célèbres,
30,000 véritables principes, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, 1 jan entre Douane et Bienville

CUISINE EN FER DE WEST, Améliorée à New-York.

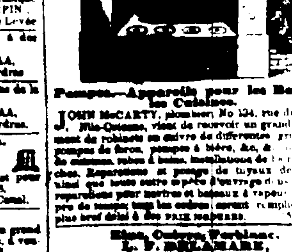

Pompes—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134, rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs, pompes de force, pompes à bière, &c, &c. [illegible] de bains, tubes à bains, installations de bains et douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans ce genre, réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps. Tout ouvrage sera rempli dans le plus bref délai à des PRIX MODÉRÉS.

Zinc, Cuivre, Ferblanc, L. F. DELAMARE,

Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication de commodes, gouttières à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, baignoires de ménage, tuyaux et bassins de toutes formes, étagères et tuyaux de cheminées pour cabinets, [illegible].

[illegible]